



Solutions de réassurance des risques biométriques

Avec la réassurance dans le cadre du 2^e pilier, l'institution de prévoyance peut transférer les risques biométriques d'invalidité et de décès à elipsLife.

Les clients d'elipsLife peuvent bénéficier de plusieurs types de réassurance. Il est possible de transférer les risques en fonction de la gestion et de l'appétence au risque de l'institution de prévoyance. elipsLife propose une prise en charge intégrale des risques biométriques ainsi que des options intéressantes en matière de transfert partiel des risques (risques choisis).

Les solutions vont d'une réassurance congruente sans franchise à une réassurance partielle avec franchise. Une couverture des excédents, destinée à couvrir les risques de pointe, est également disponible.

S'agissant de la **réassurance congruente**, elipsLife prend en charge l'ensemble des risques d'invalidité et de décès des assurés actifs d'une institution de prévoyance. Les prestations de prévoyance réglementaires sont fixées et couvertes par elipsLife dans les mêmes conditions, ce qui permet d'obtenir un facteur de risque complet. Grâce à des technologies de pointe et à des procédés flexibles, une transposition conforme du règlement en vigueur est opérée. L'institution de prévoyance réduit ainsi les réserves de fluctuation de valeur, ce qui a un effet positif sur le taux de couverture. Par ailleurs, l'institution de prévoyance peut transférer la gestion des cas d'invalidité et de décès et réduire ainsi ses propres frais de gestion.

Dans le cadre de la réassurance congruente, elipsLife prend en charge l'ensemble des risques biométriques de l'institution de prévoyance. Pour autant, seuls des risques bien définis peuvent être transférés au niveau de la couverture des excédents ou de la **Stop Loss**.

Ce type de transfert partiel des risques prévoit une franchise qui est adaptée à l'appétence au risque de l'institution de prévoyance. Dans le cas d'une **couverture des excédents**, la franchise et donc l'appétence au risque peuvent varier en raison d'une limitation du sinistre individuel. La définition des risques de pointe est adaptée à chaque institution de prévoyance. Plus les limites sont basses, plus le transfert des risques est important.

Dans le cadre du transfert des risques, le Care Management fait partie intégrante de l'ensemble des solutions de réassurance d'elipsLife. Le Care Management propose aux institutions de prévoyance affiliées et donc à leurs collaborateurs un réel soutien en cas de risque d'incapacité de travail et d'invalidité.

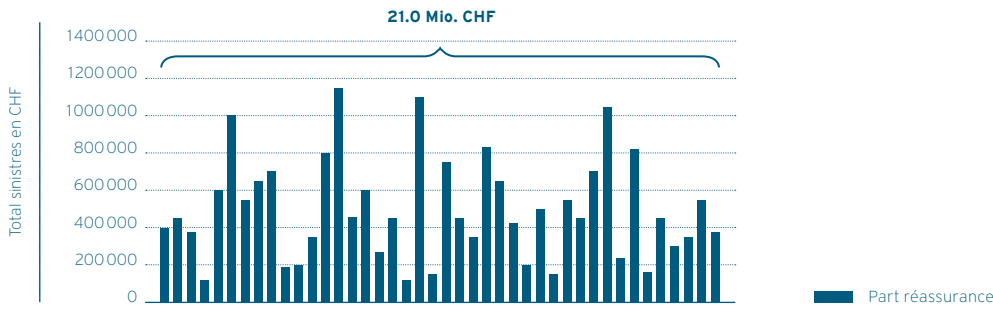
Les primes sont calculées sur la base d'un barème de primes forfaitaires. Celui-ci est appliqué soit sur la somme des salaires annuels assurés (réassurance congruente), soit sur la somme des risques transférés (excédents).

Le barème des primes peut être garanti pendant plusieurs années et dépend, en plus des prestations assurées, de l'historique des sinistres ainsi que d'autres facteurs de risques (tels que l'environnement économique ou l'évolution de l'effectif de l'entreprise). elipsLife propose également à ses clients une alternative aux primes de risques intéressantes en leur permettant de prendre part à la réussite de la gestion des sinistres par le biais d'une participation aux bénéfices.

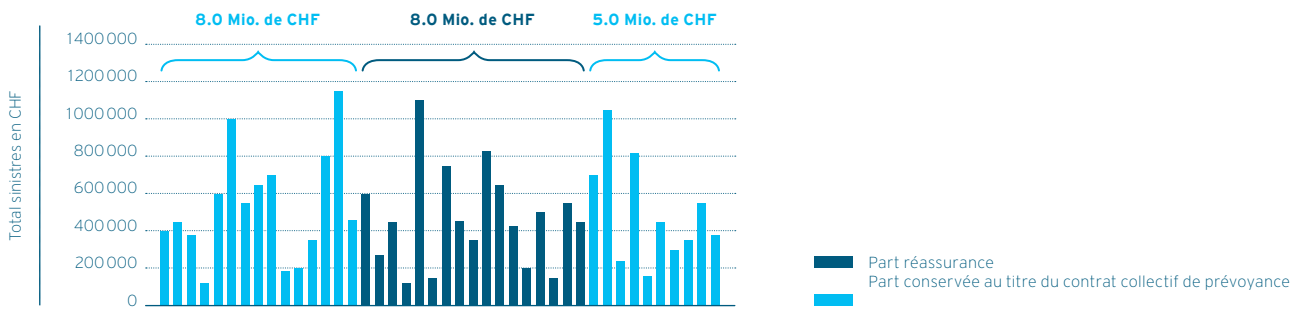
Des graphiques sur les différentes variantes de réassurance figurent au verso.

Solutions de réassurance des risques biométriques

Réassurance congruente



Réassurance Stop Loss



Combinaison réassurance excédents / Stop Loss

